
Nombre de membres Séance du lundi 15 avril 2019

en exercice: 14

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 11 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

Présents : 7

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Delphine CODRON, Frédéric GAGNANT, Benoît CODRON

Votants: 10

Représentés: Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER

Excuses:

Absents: Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Hervé LEGENDRE

Secrétaire de séance: Delphine CODRON

Avant de commencer la réunion du Conseil de ce jour le Maire averti le conseil :

Il convient de modifier l'ordre du jour pour ajouter trois délibérations : vote du compte de gestion 2018, vote du compte administratif 2018 et affectation du résultat 2018.

Le Conseil municipal, accepte ces modifications.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2019

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 11 mars 2019, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

Finances : Compte de gestion 2018 DE 2019 014

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2018 préparé par Monsieur le trésorier de Claye-Souilly.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTATS</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	410 759,17 €	465 475,70 €	54 716,53 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	145 963,53 €	358 435,59 €	212 472,06 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le compte de gestion de l'année 2018.

Finances: Compte administratif 2018 DE 2019 015

Monsieur le Maire-adjoint prend la parole :

Nous allons examiner le compte administratif de la commune au titre de l'année 2018 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2017	Résultat de clôture
410 759,17 €	465 475,70 €	425 985,82 €	480 702,35 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	Déficit 2017	Résultat de clôture
145 963,53 €	358 435,59 €	-141 954,12 €	70 517,94

Pour procéder au vote, monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le compte administratif 2018.

Finances : Affectation du résultat 2018 DE 2019 012

Monsieur le Maire prend la parole :

Après avoir voté le compte administratif 2018, nous devons affecter le résultat de la commune 2018 :

- Le montant de notre excédent d'investissement s'élève à 70 517,94 €
- Le montant notre excédent d'exploitation s'élève à 480 702,35 €

Nous devons affecter la somme de 70 517,94 € au compte 001 et la somme de 480 702 ,35 € au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

l'affectation du résultat 2018 de la commune.

Finances : Taux d'imposition 2019 DE 2019 016

Monsieur le Maire prend la parole :

Pour équilibrer les recettes du budget de fonctionnement, nous devons voter le taux des taxes de l'année 2019 : Taxe d'habitation: 15.91 %, Taxe Foncière bâti: 13.10 %,Taxe foncière non bâti : 38.20 %

Le produit attendu total est de 181 854 €

Le Conseil Municipal de Villeroy, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, des membres présents ou représentés,

le vote des taxes au titre de l'année 2019.

Finances : BUDGET 2019 - DE 2019 008

Monsieur le Maire propose le budget 2019 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	906 073,35 €	906 073,35 €
INVESTISSEMENT	565 342,94 €	565 342,94 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, vote **à l'unanimité**, le budget 2019

Finances: Indemnités de Conseil - DE 2019 009

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui permet de rémunérer les prestations non obligatoires des comptable du trésor et notamment pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières,

après délibération, le Conseil Municipal de VILLEROY, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, attribue : à **M. BARBIER Vincent** l'indemnité de conseil au taux de 100%,

soit un montant de **418,04 euros**.

Personnel : Remplacement de Madame BOUCHER ayant pris sa retraite au 31 décembre 2018

Monsieur le Maire explique que nous avons retenu une candidate pour le poste de secrétaire. Son arrivée dépendra de la disponibilité au niveau de la mairie de MOURoux. Le délai maximum d'une mutation pouvant être de 3 mois

Personnel : 13ème mois - DE 2019 010

Monsieur le Maire prend la parole :

Les agents bénéficient d'une prime de 13ème mois répartie pour moitié en juin et l'autre moitié en novembre. Il convient de voter cette prime au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil municipal, adoptent, à **l'unanimité**, le versement d'une prime de 13ème mois pour l'année 2019.

Vidéoprotection : état d'avancement

Madame Étoile informe le Conseil que le dossier suit son cours et qu'une réunion avec le cabinet aura lieu le 19 avril 2019 pour déterminer l'emplacement des caméras.

ENEDIS : Redevance pour occupation du domaine public communal - DE 2019 011

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS, considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents ou représentés

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Questions diverses

La séance est levée à 22 heures 30.